



Préfecture de la région Pays de la Loire

ARRETE n° 2007/DRASS/CMU14

Fixant la liste des organismes ayant déclaré participer au dispositif de protection complémentaire en matière de santé

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, notamment son article 20,

Vu l'article L. 861-7 du code de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 99-1049 du 15 décembre 1999 portant diverses mesures d'application de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 précitée et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 861-19,

Vu l'arrêté 2007/DRASS/312 du 9 juillet 2007 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre PARRA, Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire,

arrête

ARTICLE 1^{er} :

Ont déclaré participer à la protection complémentaire en matière de santé, au titre de la couverture maladie universelle, les organismes suivants :

- ❑ Mutuelle Atlantique
29, quai François Mitterrand
44273 NANTES cédex 2
- ❑ Mutuelle Airbus de Saint-Nazaire
Bd des Apprentis
BP 91751
44617 SAINT-NAZAIRE cédex

- ❑ MUTUALIA PAYS DE L'OUEST
33, boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON cédex 9
- ❑ Mutuelle « La Choletaise »
27, rue de Mondement
BP 60605
49306 CHOLET Cédex
- ❑ Mala Radiance
7bis, rue Bergère
BP 44603
44046 NANTES Cédex 1
- ❑ Mutuelle de l'Anjou
67, rue des Ponts de Cé
49028 ANGERS Cédex 1
- ❑ Mutuelle de Mortagne
6, rue de la Mairie
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
- ❑ Mutuelle des Cheminots de la région de Nantes
4, place des jacobins
44000 NANTES
- ❑ Mutuelle de Vendée
112, boulevard d'Italie
85934 LA ROCHE SUR YON Cédex 9
- ❑ SMEBA
50 bis, boulevard du Roi René
BP 705
49007 ANGERS Cédex 1
- ❑ Mutuelle la Ruche
2, rue Gilles Delahaye
44140 REMOUILLE
- ❑ UMC – Mutuelle du Maine
23, place d'Alger
72013 LE MANS cedex 2
- ❑ Mutuelle du Val de Sèvre
6, rue du Puy Pelé – BP 7
85130 TIFFAUGES
- ❑ Mutuelle MEUSREC
3 bis, rue du stade – BP 24
85170 BELLEVILLE SUR VIE
- ❑ Les Mutuelles Ligériennes
12, rue Beausoleil
44116 VIEILLEVIGNE
- ❑ Mutuelle SETRAM
44, avenue Pierre Piffault
72027 LE MANS
- ❑ Mutuelle Aéronautique Bouguenais
Rue de l'Aviation – BP 4307
44343 BOUGUENAI Cedex

- ❑ Le Ralliement Mutuelle des Compagnons du Devoir
48, Quai Malakoff
44000 NANTES

- ❑ MMA IARD
10, bd Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cédex 9

- ❑ SURAVENIR Assurances
1, rond point des Antons
44931 NANTES Cédex 9

ARTICLE 2 :

Cette inscription se renouvelle par tacite reconduction par année civile, sous réserve des dispositions prévues au IV de l'article R. 861-19 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° 2006/DRASS/CMU 13 du 7 novembre 2006 est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2008.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région.

Fait à NANTES, le 12 novembre 2007

Pour le Préfet
de la Région Pays de la Loire
et par délégation
Le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales

SIGNE : Jean-Pierre PARRA